

DÉCISION 2026-19

Je soussigné, Bernard Soul, Maire de Domfront en Poiraise,

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat et en application de l'article 28 du code des marchés publics,

Considérant le projet de Réhabilitation de l'ancien palais de justice de Domfront en Poiraise en halle gourmande et office de tourisme

Considérant la délibération du 7 juillet 2022 relative au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage de conduite d'opération pour le projet de halle gourmande ;

Considérant la délibération du 7 juillet 2022 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de halle gourmande.

Considérant l'obligation de recours, pour le projet de halle gourmande, aux missions de contrôle technique et de Sécurité Protection de la Santé (SPS) ;

- Décide de la signature des actes engagements suivant :

✓ **La mission Contrôle Technique :**

Société SOCOTEC CONSTRUCTION SAS – ZI nord – Rue Nicolas Appert – BP 21 – 61001 ALENCON CEDEX – et notamment M BOURGE Arnaud, Contrôleur Technique dont le siège social est 5 Place des Frères Montgolfier – CS 20732 – Guyancourt – 78182 Saint Quentin en Yvelines cedex (SIRET 834 157 513 00922). Le montant du marché s'élève à 21 687,50 € HT soit 26 025,00 € TTC.

✓ **La mission Coordination SPS :**

Société SOCOTEC CONSTRUCTION SAS – ZI nord – Rue Nicolas Appert – BP 21 – 61001 ALENCON CEDEX – et notamment M LECHAT Thomas, Coordinateur SPS dont le siège social est 5 Place des Frères Montgolfier – CS 20732 – Guyancourt – 78182 Saint Quentin en Yvelines cedex (SIRET 834 157 513 00922). Le montant du marché s'élève à 13 590,00 € HT soit 16 308,00 € TTC.

- D'inscrire au Budget Primitif de l'année 2026 les crédits correspondants.

Domfront en Poiraise, le 26 février 2026

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20260226-DECISION2026-19-AU
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Le Maire,
Bernard Soul

